

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance extraordinaire du 5 juin 2017

Séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte tenue le 5 juin 2017 à 20 h 00

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour tel qu'il fût présenté dans l'avis de convocation, l'avis de convocation fut signifié à tous les membres du Conseil tel que requis par les dispositions du code municipal.

1. Présences
2. Demande à Bell Canada et à Hydro-Québec – Déplacement de poteaux
3. Dons et subventions – Marche contre le cancer
4. Remplacement de la résolution 2016-10-31-366 – Vente de terrain – lot 3 186 707 – 2^e avenue Lac Beauvoir
5. Période de questions
6. Levée de la séance

1. **PRÉSENCES**

Son honneur le maire Louis-Charles Thouin préside la session à laquelle assistent Messieurs les conseillers Michel Jasmin, François Dodon, Denis Mantha et Normand Gouin.

Sont absents : Madame la conseillère Myriam Bouchard et M. le conseiller Jacques D. Granier.

Est aussi présent : M. Philippe Riopelle, directeur général par intérim.

2. **DEMANDE À BELL CANADA ET À HYDRO-QUÉBEC - DÉ-PLACEMENT DE POTEAUX**

CONSIDÉRANT QUE des travaux majeurs sont présentement en cours sur la rue Rose;

CONSIDÉRANT QUE trois poteaux sont actuellement dans l'emprise de rue;

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER NORMAND GOUIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que demande soit faite à Hydro-Québec et Bell Canada afin qu'ils procèdent, dans les plus brefs délais possibles, au déplacement des poteaux afin de les installer dans leur propre emprise. Il s'agit des numéros de poteaux suivants :

- Poteau # B465B
- Poteau # G4W4Y
- Poteau face au 335, rue Rose

Que ces travaux devront être exécutés en toute priorité puisque des travaux de pavage sont également prévus à très court terme.

2017-06-05-164

3. DONS ET SUBVENTIONS -MARCHE CONTRE LE CANCER

ATTENDU QUE chaque année, la municipalité contribue de façon régulière à un don contre le cancer;

ATTENDU QUE Le Relais pour la vie a eu lieu à Saint-Lin-Laurentides le 3 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER MICHEL JASMIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que ce conseil entérine le paiement fait à l'ordre de **La Société canadienne du Cancer** représentant un don au montant de 1 000 \$ pour **Le relais pour la vie de Saint-Lin-Laurentides**.

2017-06-05-165

4. REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 2016-10-31-366 – VENTE DE TERRAIN – LOT 3 186 707 – 2^E AVENUE LAC BEAUVOIR

ATTENDU QU' en vertu de la résolution 2016-10-31-366 la municipalité vendait un terrain non constructible, situé sur la 2^e avenue lac Beauvoir, matricule 7091-41-7241 (lot 3 186 707 du cadastre du Québec) ayant une superficie de 490,40 m² à M. Donald Filion;

ATTENDU QUE par omission, le dossier n'a jamais été acheminé au notaire;

POUR CES MOTIFS,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que la résolution # 2016-10-31-366 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la présente résolution :

Que la Municipalité de Saint-Calixte accepte de vendre, sans la garantie légale, à M. Donald Filion, le terrain mentionné au préambule de la présente résolution, pour un montant de 600 \$ (taxes applicables en sus) et que la municipalité reconnaisse avoir reçu le paiement total et final.

Que les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

Que M. le maire, Louis-Charles Thouin et le directeur général par intérim, M. Philippe Riopelle, soient et sont mandatés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Calixte, le contrat à intervenir entre les parties, et ce, dans les 120 jours de la présente résolution.

Qu'à défaut de l'acquéreur de contracter devant notaire dans le délai prévu, la somme de 600.00 \$ restera acquise à la municipalité à titre de dommages et intérêts et le terrain sera remis en vente.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions furent posées par les personnes présentes dans la salle.

2016-06-05-166

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que la séance soit levée à 20 h 15.

LOUIS-CHARLES THOUIN, MAIRE

PHILIPPE RIOPELLE, DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

« Je, Louis-Charles Thouin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».